

RÈGLEMENT INTÉRIEUR LES GAZELLES 2024 / 2025

Objectifs des cours :

- > **Lundi** : pratique d'activités sportives variées, telles étirement, renforcement musculaire, abdos fessiers, activités cardio, stretching, etc.
- > **Mercredi** : initiation et pratique de la Zumba.

Moyens : La cotisation annuelle - tarif unique - pour tous les adhérent(e)s (anciens et nouveaux) inscrits correspond à la dispense de l'ensemble des séances planifiées sur la saison 2024-2025, en respectant une rotation des activités proposées. Cela concerne les deux cours dispensés par semaine (les lundis et les mercredis inclus - selon le planning).

Diffusion d'informations : Les informations sont disponibles et à consulter sur le site web <https://www.gazellesgym.fr/>. Les actualités sont transmises par mail, via le mail communiqué lors de l'inscription et/ou via le groupe WhatsApp dédié pour les personnes ayant accepté ce moyen de communication. Le calendrier des cours et la typologie de ces derniers y sont mentionnés.

Cours : Le questionnaire de bonne santé complété ou le certificat médical libellé pour la pratique « Gym Forme Détente » est à fournir obligatoirement lors de toute inscription. Les adhérent(e)s doivent être en tenue adéquate. Il est recommandé d'apporter une serviette et une bouteille d'eau.

Les chaussures de sport sont interdites sur le dojo, il est impératif d'être pieds nus, en chaussettes antidérapantes, ou d'utiliser des ballerines/rythmiques.

Responsabilités : L'association dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent, de vêtement ou tout autre objet.

En cas d'accident, il est nécessaire de faire une déclaration. Les garanties du contrat d'assurance souscrites auprès de la MMA sont consultables sur le site web.

Aucun.e accompagnateur.rice (adultes et/ou enfants) n'est accepté.e durant les cours.

Responsabilités, protocole sanitaire, hygiène et nettoyage du matériel :

L'association dégage toute responsabilité en cas d'arrêt des cours dû à une volonté gouvernementale liée au contexte sanitaire. En cas de confinement, ou d'interdiction de l'utilisation des locaux, aucun remboursement par cette cause ne sera effectué. Dans ce cas, la mise en place de cours en ligne pourra être proposée.

L'association respectera la mise en place des protocoles applicables en fonction de la situation sanitaire. Il est notamment demandé à nos adhérent(e)s de suivre le protocole en vigueur pour lutter contre les risques de propagation de tout virus nécessitant des précautions particulières.

Les règles d'hygiène, sociales et l'utilisation du matériel seront donc à respecter. Ces règles seront indiquées cas échéant à l'ensemble des adhérent(e)s (nettoyage du matériel utilisé, distance et consignes de circulation à respecter, porter le masque à la norme sanitaire, appliquer les gestes barrières...).

En cas de non-respect de ces consignes, l'Association se réserve le droit de ne pas accepter les adhérent(e)s aux cours.

Salle et matériel : Les adhérents sont tenus de respecter les lieux (salle, vestiaire, sanitaires) et le matériel sportif. En fin d'année, quelques cours pourront être dispensés en extérieur si les conditions climatiques le permettent. Les adhérents en seront informés le cas échéant.

Règlement de la cotisation : Il peut se faire par chèque, espèce, coupons sport ou Chèques vacances (sauf les e-chèques).

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers complets et dans la limite des places disponibles.

En cas d'arrêt de fréquentation décidé par le participant, aucun remboursement ne sera effectué. Une fois les licences achetées par l'Association auprès de la Fédération Sportive et Culturelle de France, aucun remboursement ne pourra être effectué.